

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

---

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE39

présenté par  
M. Démoulin, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« en ce qui concerne »,

le mot :

« de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.